

Compte rendu Conseil Communautaire du 14 mai 2012 à 20h30 à Saxel

Présents : Musard Jean-Paul, Mauron Jean, Meynent Hervé, Bouvier Bernard, Roch Jacqueline, Santoni Michel, Dufourd Pierrick, Dupraz Yves, Sauthier Gilles, Viguier Evelyne, Bussat Jean-Michel, Salamon Gérard, Letondal Vincent, Mouchet Denis, Mouchet Laurence

Excusés : Genoud Edmond, Duret Marielle, Ducrot Denis,

Absents : Bosson Jean-François, Gurliat Romain,

INTERVENTION DE M. BERTHET, COORDINATEUR TOURISTIQUE AU SYNDICAT DES ALPES DU LÉMAN :

- **Le contrat « Stations durables de moyenne montagne »**

Le dispositif régional « Stations durables de moyenne montagne » mis en place dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, vise à inciter à un repositionnement des stations pour faire face aux changements climatiques, aux nouvelles attentes des clientèles, mais aussi aux activités et offres des territoires concurrents.

Les stations de moyenne montagne devront s'orienter progressivement vers un nouveau modèle économique, moins dépendant du produit neige et de l'offre ski, un véritable projet global et transversal de développement durable

Sébastien Berthet est venu présenter les grandes lignes de la «Convention de Stations Durables 2010-2013 de l'Espace Valléen des Alpes du Léman».

Dans le cadre de cette convention, le Syndicat des Alpes du Léman bénéficie du soutien technique et financier de l'Europe, de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes.

Ce dispositif ouvert permet également à d'autres collectivités voisines du périmètre du Syndicat des Alpes du Léman de bénéficier de ce même soutien, pour autant que ces dernières présentent des projets en adéquation avec le projet touristique global des Alpes du Léman.

Dans la Convention de Stations Durables, le Syndicat des Alpes du Léman a retenu 5 axes de travail :

AXE 1 : Valoriser les potentiels naturels, culturels et agricoles 4 saisons

AXE 2 : Développer la qualité des hébergements pour l'accueil des familles

AXE 3 : Déployer une politique adaptée de communication et de commercialisation

AXE 4 : Améliorer l'accessibilité, l'accueil et le confort pour la clientèle

AXE 5 : Piloter et organiser en réseau le projet touristique.

L'ensemble des dépenses prévisionnelles répertoriées dans les 5 axes ont été évaluées à la somme de 5.455.000 €, subventionné pour environ 40 %, par la Région, l'Etat et l'Union Européenne.

Une délibération a été prise en novembre 2010 par la Communauté de Communes de la Vallée Verte, sollicitant le Syndicat des Alpes du Léman pour obtenir des financements concernant 3 projets ayant une vocation touristique:

- **Le projet de piscine :**

La première phase d'étude a été validée avec un financement à hauteur de 30% par la Région. Pour des études complémentaires, il reste un solde de 32 000€ en provenance de l'Europe, avec un plafonnement des subventions à hauteur de 80%.



- **Réhabilitation Cinéma de Villard :**

Le Comité en charge de l'instruction des dossiers de subventions, a indiqué que la subvention en provenance de l'Europe ne sera pas accordée. En contrepartie, c'est la Région qui pourrait attribuer une aide supplémentaire à la subvention accordée pour l'équipement numérique.

- **Sentiers de randonnée :**

La structure Alpes du Léman n'est pas compétente pour en terme de balisage, d'aménagement et d'entretien des sentiers mais elle cherche à structurer le réseau en fédérant les différentes intercommunalités : CCVV, CC4R et SIVOM du Haut-Chablais.

Les Alpes du Léman ont missionné le cabinet Tikopia / Dianeige pour effectuer un diagnostic des sentiers avec un financement à hauteur de 85%.

La Région finance les travaux structurants avec un plafond de 200 000€ subventionné à 80% (réouverture de sentier, passage de clôture...) et les projets d'aménagement et d'équipement des sentiers (passerelle, toilettes sèches, mobilier, etc .. d'accueil, lecture paysage) plafonné à 150 000€ et subventionné à 45%.

Ces subventions sont complémentaires à celles versées par le département pour l'entretien classique des sentiers dans le cadre du PDIPR. L'équipe des Alpes du Léman monte les dossiers de subventions qui sont ensuite reversées directement aux intercommunalités. L'objectif de la démarche sentier est de mettre en place une convention entre les ADL, les intercommunalités et le CG74 avant cet été pour démarrer les travaux avant l'automne prochain.

SENTIER VTT : ENTRETIEN DES SENTIERS RT PROJET DE PASSERELLE

- **Entretien des sentiers : Travaux 2011 payés par le CCVV à l'ONF (15.000 €)**

M. Musard demande le détail des travaux d'entretien réalisés par l'ONF en 2011.

Cette demande avait déjà été formulée par M. Musard il y a 6 mois. M. Mattuzzi répond que pendant des années l'ONF entretenait seul, et avec la confiance des élus, les sentiers d'intérêt communautaire. Depuis que nous avons la compétence en interne pour suivre les sentiers, la question se pose. Par conséquent si nous voulons mieux maîtriser l'entretien de nos sentiers, il convient, comme cela avait été décidé en conseil communautaire 6 mois plus tôt, d'élaborer un cahier des charges répertoriant nos besoins et nos attentes en matière d'entretien et éventuellement, de mettre en concurrence plusieurs entreprises. Mme Pinget Bauer précise que lorsque M. Roch était notre interlocuteur à l'ONF, celui-ci venait chaque année, présenter son devis et la nature des prestations à réaliser, auprès des élus. M. Mattuzzi souligne qu'il faut désormais se positionner par rapport à l'intervention de M. Berthet et le projet de convention. Il indique avoir participé à plusieurs réunions en tant que membre du « comité de pilotage acteurs des sentiers » qui se réunit pour définir les actions à mettre en œuvre pour valoriser et entretenir les sentiers de randonnées sur le territoire des Alpes du Léman.

Il faut désormais une décision politique pour savoir si l'on signe la convention avec les Alpes du Léman. En nous appuyant sur le diagnostic présenté par M. Berthet, nous pourrions solutionner le problème d'entretien des sentiers et remettre à plat le contrat avec l'ONF. Si cette convention ne devait pas être validée par le Conseil communautaire il faudrait alors résoudre ces problèmes en interne.

DECISION : Les membres présents autorisent le syndicat des Alpes du Léman à élaborer une convention concernant la gestion des sentiers d'intérêt communautaire.

- **Projet de passerelle :**

M. Mauron, M. Dupraz et M. Mattuzzi se sont rendus sur le terrain avec l'entreprise Marjollet qui a déjà réalisé de nombreux ouvrages similaires, pour voir comment solutionner le problème des passages à gué et quelle solution technique retenir, en remplacement.



A cet endroit de la Menoge, il n'est pas possible de prendre suffisamment de hauteur sur les berges alors des travaux relativement lourds s'imposent : 2 digues, 2 piliers de 4m de haut (1.5m dans le sol) et un seuil qui assure le maintien de l'ouvrage en rive gauche en cas de crue. Un premier devis avant consultation d'autres entreprises s'élève à 53 000€ pour les seuls travaux de génie civil, la pose de la passerelle n'étant pas comprise.

DECISION : Accord du Conseil Communautaire pour :

- 1 - Charger le Cabinet Profil-Etudes de réaliser le dossier technique
- 2 – Solliciter l'accord de la Police de l'Eau
- 3 – Si accord de la Police de l'Eau, demander l'accord préalable des propriétaires riverains
- 4 – En cas d'accord de la Police de l'Eau et des propriétaires, lancer une consultation auprès des entreprises susceptibles de réaliser les travaux.

PISCINE INTERCOMMUNALE :

- **Etude de faisabilité :**

Suite au rendu de l'étude de faisabilité présenté par le cabinet MISSION H2o, M. Bouvier n'est pas effrayé par le coût d'investissement mais se montre réservé à l'égard du déficit de fonctionnement prévisionnel, estimé entre 200 et 400 000 € par an.

M. Bouvier invite les élus de Boège, disposant de terrains sur lequel il est possible de construire un espace loisir, à faire des propositions sur le plan foncier, à la communauté de communes.

M. Mauron estime qu'une réunion doit être programmée pour discuter uniquement de ce projet piscine et tenter de bâtir un projet original, et attirant sur le plan environnemental. Il souligne par ailleurs, avec des chiffres à l'appui, que la piscine actuelle nécessite des travaux permanents qui représentent des sommes importantes (140.000 € en 2010, 80.000 € en 2011). Il pense qu'il faut cesser de mettre de l'argent dans cette piscine, aujourd'hui complètement vétuste.

M. Mattuzzi fait une synthèse rapide des résultats du questionnaire qui a été envoyé avec le Mag de la Vallée Verte n°2. Sur 200 réponses, 73% des personnes ne sont pas satisfaites de la piscine d'été et de l'offre aquatique en Vallée Verte. On pouvait effectivement s'attendre à ce que les habitants de la vallée se montrent très favorables au lancement d'un tel projet. Rares sont les personnes qui s'opposent. Certains mettent toutefois en garde les élus au regard de la conjoncture économique et du choix des priorités de développement en période de crise. La plupart des personnes mécontentes soulignent la vétusté du bâtiment (hygiène, vestiaires, douches, toilettes...) et regrettent que la piscine ne puisse pas être ouverte à l'année. Les résultats de l'enquête nous permettraient, en cas de poursuite de l'étude, d'affiner le projet en prenant en compte les attentes de nos habitants : horaires d'ouverture, aménagements indispensables, panel d'activités recherchées, etc...

- **Saison 2012 :**

Pour la saison 2012, M. Santoni présente un devis de 1.828€ TTC pour réparer le liner. Il faudra également prévoir des frais de carrelage et une intervention de M. Converset en espérant que les mauvaises surprises liées aux grands froids de cet hiver ne seront pas trop nombreuses. Une pompe doit être changée (8.000€).

DECISION: Le Conseil Communautaire accepte d'ouvrir La piscine cet été et charge le Président de faire réaliser les travaux nécessaires.

ETUDE FISAC : SUITES A DONNER

- **Actions en faveur des commerçants de Boège / projet de supermarché :**

M. Bouvier a rencontré M. Brun de la CCI de la Haute-Savoie qui a été interpellé par les commerçants de Boège suite au projet de supermarché. Ceux-ci s'opposent à l'implantation d'un supermarché et ne souhaitent pas poursuivre la démarche FISAC.

M. Dupraz rappelle que ce n'est pas la commune de Burdignin qui porte le projet mais bien le CCAS. A ce jour un grand nombre d'enseignes ont été reçues mais rien n'est encore signé. Un compromis



de vente est en préparation avec le notaire. Le CCAS a décidé de brader le terrain en contrepartie d'un projet qui fédère et préserve les commerçants pour ne pas mettre en péril de leur activité (boulangerie, station essence, boucherie, station-service...). Sachant que le projet est d'une surface inférieure à 1.000 m², il ne sera pas nécessaire de demander l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial. Le maire de Boège indique que la communauté de communes n'est pas concernée par ce projet.

- **Commerçants d'Habère-Lullin**

En l'absence de Madame Duret, Madame Viguier indique que la commune rencontre des gros problèmes avec le propriétaire du terrain susceptible d'accueillir l'implantation de commerces. Donc, tout est bloqué pour le moment.

- **ZAE chez Merlin**

Les élus de Saint-André sont absents de cette réunion de conseil communautaire. M. Bouvier précise que selon ses informations, l'arrêté préfectoral validant le PLU de la commune, ne sera pas pris avant le printemps 2013. Par ailleurs, des élus s'interrogent sur la surface prévisionnelle de cette zone (environ 50.000 m²), sachant qu'actuellement, elle est à usage agricole.

DECISION : les élus du Conseil Communautaire décident d'attendre que le PLU soit validé avant de lancer une réflexion sur la faisabilité de cette zone.

ROND-POINT DE LA DECHETTERIE : AVANCEMENT DU DOSSIER

Monsieur Duvernay, Conseiller Général, Président de la Commission Voiries, a envoyé un courrier dans lequel il indique qu'il faut tenir compte de certains points techniques, faire chiffrer ces modifications et redéposer le projet. L'accord de principe est confirmé dans ce courrier si ces modifications sont prises en compte avec un financement du projet par le Conseil Général à hauteur de 60%, 20% par la CCVV et 20% par la commune de Boège (financement prévu en 2009 ?). Pour rappel le coût total du projet s'élève à 650 000 €, avant la prise en compte des demandes du service voirie du Conseil Général.

CINEMA DE VILLARD :

Un ingénieur structure est venu pour contrôler les fondations. M. Bajulaz, architecte, se charge de déposer le permis de construire au plus vite car la période d'instruction pour un lieu public est longue (environ 6 mois).

DOSSIER GROUPE SCOLAIRE D'HABERE-POCHE :

Le 27 avril 2012 a eu lieu l'ouverture des plis pour le projet d'école d'Habère-Poche. Sept cabinets ont soumissionné. C'est le cabinet Dubosson & Léger qui a été retenu.

Une réunion de démarrage a été programmée le 29 mai avec les membres du comité de pilotage.

TRANSPORT SCOLAIRE 2012-2013 :

Bernard BOUVIER propose de conserver les mêmes tarifs que l'année précédente à savoir :

- Une carte 60 €
- Deux cartes si les enfants sont sur le même circuit : 60€ le premier et 50€ le second
- Trois cartes si les enfants sont sur le même circuit : 60 € le premier, 50 € le second et 20 € le troisième.
- Tarifs pour les élèves hors délai : 150 € la carte.

Proposition de mettre en place un nouveau moyen de paiement pour les activités transport scolaire et cantine.

DECISION: Le Conseil Communautaire donne son accord pour conserver les mêmes tarifs que l'année passée et donne son accord pour la mise en place de la carte bancaire au sein de la CCVV.



COMMISSION DU PERSONNEL :

Mme Bizouard vient le 4 juin en début d'après-midi pour faire le rendu de l'Audit et appréhender l'avenir du service administratif.

Il est nécessaire de remplacer Sara HEGI qui ne reviendra pas suite à son congé maternité, donc une procédure de recrutement va être lancée.

Virginie PINGET BAUER est bientôt en congé maternité.

COMMISSION ANIMATION :

La Communauté de Communes de la Vallée Verte a reçu un grand nombre de demande de subventions, répertoriées ci-après :

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2012			
ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT	DECISION
A.D.M.R.	PREVISION	15 000 €	15 000€
COLLEGE DE BOEGE	voyage scolaire en Italie	Pas de montant	refus
ECOLE DE MUSIQUE	POSTE DE DIRECTION + COMPTABILITE	26 227 €	6000 € à l'association « école de musique, de théâtre et de danse de la Vallée pour participer au financement du poste de direction, ainsi que 4000 € pour participer aux frais du comptable qui devra être un professionnel
SKI CLUB DE BOGEVE	Pas de motif	Pas de montant	refus
MARPA	Lits supplémentaires	Pas de montant	pas la compétence
VOLLEY VALLEE VERTE	FRAIS KILOMETRIQUES	1 000 €	1 000€
FEUFLIAZHE	MANIFESTATION DE 2013	1 000 €	pas de festival en 2012
LES AMIS DE MIRIBEL	SPECTACLE	7 000,00€	7 000€
SECOURS CATHOLIQUE	TRANSPORT VALLEE VERTE	3 000 €	3 000€
ROCK'N'POCHE	FESTIVAL	8 000 €	7 000€
APE école maternelle de Boège	Dépenses diverses	Pas de montant	refus
Les passeurs d'arts		1 000 € + un local	1 500€
La télé au fond du jardin		30 000 €	refus
Société d'Economie Alpestre	Fond associatif de la SEA	1500 € à 6000 €	1 500€
Prés en Bulles	SPECTACLE	3 000 €	2 000€
Association française contre les myopathies		Pas de montant	refus
RESEAU RURAL EDUCATION	ECOLES VALLEE VERTE	7 000 €	7 000€
ENTRACT	SPECTACLES	7 000 €	7 000€
SKI CLUB DE BOGEVE	Organisation de la Duo Verte	500,00€	500€
LA FOIRE DE LA SAINT MAURICE	Organisation de la foire	500,00€	500€
LES VIEUX METIERS	Fête d'été Habère-Poche	Pas de montant	500€

